



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E111984

VALABLE JUSQU'AU 15/12/2026

ÉDITÉ LE

11/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/01/1999

Forme juridique : EIRL

Capital : DEPUIS LE 02/10/2024
0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 421 402 025 00025

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5419750

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 063158310123

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 063158310123

Situation fiscale et sociale : A jour au 23/10/2025

Raison sociale : RAOUL STEPHANE

29 RUE GUSTAVE EIFFEL

Z.A. 1 PORT ARTHUR

PLUMÉLIAU

56930 PLUMÉLIAU-BIEUZY

Téléphone : 02 97 51 81 44

Fax :

Portable : 06 08 62 97 31

Site Internet : www.stephane-raoul-chauffage.fr

E-mail : etab.stephane.raoul@wanadoo.fr

Responsabilité légale :

RAOUL STEPHANE CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	03/09/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	16/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	24/11/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.